

Séance ordinaire
Tenue le 6 juin 2022
à 19 h 30

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

Sont également présents :

Nancy Girard , CPA auditrice, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que quelques citoyens

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification du quorum et ouverture de la réunion
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal du 9 mai 2022
- 4 Adoption du règlement 217-2022
- 5 Adoption du contrat de travail de la directrice générale
- 6 Délégation de la directrice générale à la vente pour taxes de la MRC
- 7 Modification au calendrier des séances ordinaires
- 8 Formation du comité consultatif d'urbanisme
- 9 Demande d'aide financière pour la fête nationale - Fond FDT
- 10 Renouvellement de la souscription annuelle à Québec Municipal
- 11 Journée des finissants
- 12 Approbation des dépenses
- 13 Autorisation des dépenses
- 13.1 Aide financière club de motoneige Saguenay
- 13.2 Achat d'une débroussailleuse
- 13.3 Vêtements de sécurité
- 13.4 Compagnonnage opérateur des eaux
- 13.5 Matériel informatique
- 13.6 Mise à jour des règlements
- 13.7 Marquage des rues
- 13.8 Traiteur lors de l'événement du 28 mai
- 13.9 Formation sur le règlement provincial pour la protection des milieux hybrides
- 13.10 Installation d'un lampadaire Lac Tom Sheehy
- 13.11 Achat de fourniture de santé et sécurité
- 14 Correspondance
- 15 Varia
- 15.1 Réparation de la climatisation de la grande salle
- 15.2 MMQ ristourne
- 16 Période de questions
- 17 Levée de la séance

1 Vérification du quorum et ouverture de la réunion

Ouverture de la séance à: 19:30

Monsieur le maire propose un court moment de réflexion à l'ouverture de la séance

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution # 106-06-2022

106-06-2022

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

3 Adoption du procès-verbal du 9 mai 2022

Résolution # 107-06-2022

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.

Pour ces motifs,

107-06-2022

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Grégoire Girard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

4 Adoption du règlement 217-2022

Résolution # 108-06-2022

Modifiant le titre de certains règlements de la municipalité de Ferland-et-Boilleau

Attendu qu'il y a lieu de modifier le titre de certains règlements de la municipalité de Ferland-et-Boilleau afin d'assurer que la numérotation des règlements ne porte pas à confusion;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 02-05-2022.

À ces causes,

108-06-2022

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau adopte le Règlement numéro 217-2022 modifiant le titre de certains règlements tel qu'il est par le présent règlement ordonné et statué comme suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le titre du Règlement numéro 214-2021 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 218-2022 portant sur la gestion contractuelle de la municipalité de Ferland-et-Boilleau ».

ARTICLE 3

Le titre du Règlement numéro 215-2022 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 219-2022 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Ferland-et-Boilleau ».

ARTICLE 4

Le titre du Règlement numéro 216-2022 portant sur le code d'éthique des employés de la municipalité de Ferland-et-Boilleau est remplacé par le suivant :

« Règlement numéro 220-2022 portant sur le code d'éthique des employés de la municipalité de Ferland-et-Boilleau ».

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*Hervé Simard,
Maire*

*Nancy Girard,
Directrice générale et greffière-
trésorière*

AVIS DE MOTION: 02-mai-22
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 02-mai-22
ADOPTÉ LE: 06-juin-22
PUBLIÉ LE: 07-juin-22

5 Adoption du contrat de travail de la directrice générale

Résolution # 109-06-2022

Relatif au contrat de travail de la directrice générale

Considérant que madame Nancy Girard occupe le poste de directrice générale et greffière-trésorière depuis le 3 janvier 2022;

Considérant qu'un contrat de travail a été rédigé par le conseiller juridique de la municipalité et qu'il y a lieu de le signer;

Considérant que le contrat de travail prévoit le remboursement de certaines dépenses telles que la cotisation à l'ordre des CPA du Québec et le coût des formations nécessaires ainsi qu'une compensation REER pour la période qui précède l'adhésion au régime de retraite actuel soit du 3 janvier 2022 au 28 février 2022;

Pour ces motifs,

109-06-2022

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Samuel Choquette
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le conseil approuve le contrat de travail tel que présenté;

Que Monsieur le Maire Hervé Simard soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la municipalité;

Que madame Girard soit autorisée à procéder au paiement des sommes prévues au contrat pour un montant total de 2 528.21 \$

6 Délégation de la directrice générale à la vente pour taxes de la MRC

Résolution # 110-06-2022

Relative à la vente des immeubles pour non-paiement des taxes (9 juin 2022)

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q. chapitre c-27-1), le secrétaire-trésorier est tenu de présenter au Conseil, en mars de chaque année la liste des arriérés de taxes;

Considérant que la liste des immeubles a été expédiée à la MRC du Fjord du Saguenay pour faire vendre les immeubles dont les taxes n'ont pas été payées à la Municipalité de Ferland-et-Boilleau ;

Pour ces motifs,

110-06-2022

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Claude Paquet
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Nancy Girard, soit désignée par le Conseil municipal pour faire l'acquisition des immeubles invendus lors de la vente pour non-paiement des taxes, le 9 juin 2022, à 10 h, au centre récréatif de la Ville de St-Honoré, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau.

7 Modification au calendrier des séances ordinaires

Résolution # 111-06-2022

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le conseil a procédé à l'adoption du calendrier des séances pour l'année 2022 lors de la séance du 6 décembre 2021;

Considérant que des élections fédérales auront lieu le 3 octobre et qu'il n'est pas opportun de tenir une séance du conseil à cette même date;

En conséquence,

111-06-2022

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Grégoire Girard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le calendrier soit modifié comme suit

Lundi 10 janvier
Lundi 7 février
Lundi 7 mars
Lundi 4 avril
Lundi 2 mai
Lundi 6 juin
Lundi 4 juillet
Lundi 1er août
Mardi 6 septembre
Mardi 4 octobre
Lundi 7 novembre
Lundi 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité

**8 Formation du comité consultatif d'urbanisme
Résolution # 112-06-2022**

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau désire relancer un comité consultatif d'urbanisme composé de 3 citoyens et de 2 conseillers.

Considérant que le conseil municipal a procédé à un tirage au sort parmi les candidats ayant manifestés leur intérêt.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Claude Paquet
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

112-06-2022

Que le comité consultatif d'urbanisme soit formé de mesdames Sara Dubeau et Joëlle Gagnon ainsi que de monsieur Frank-St-Germain, comme représentants des citoyens en plus de la conseillère madame Janic Gagnon et du conseiller monsieur Samuel Choquette, et ce, pour une durée de 2 ans se terminant le 6 juin 2024.

Que le conseil municipal transmette ses félicitations et souhaiter la bienvenue aux membres du comité consultatif d'urbanisme.

9 Demande d'aide financière pour la fête nationale - Fond FDT

Résolution # 113-06-2022

Relative à la demande d'aide financière à la MRC à même le FDT, pour les activités de la Fête nationale

Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau désire participer activement à la Fête nationale;

Considérant qu'elle organise une cérémonie protocolaire avec un hommage au drapeau, un défilé, des activités d'animation pour les jeunes, suivi d'un spectacle en soirée;

Considérant que le Fonds de développement du territoire (FDT) permet aux municipalités de demander une aide financière pour tenir une telle activité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Caroline Chayer
Appuyé par Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

De demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay à même le FDT, une aide financière de 6000 \$ visant à couvrir une partie des frais pour le déroulement de la Fête nationale;
D'autoriser, madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

10 Renouvellement de la souscription annuelle à Québec Municipal

Résolution # 114-06-2022

Autorisant le renouvellement de l'adhésion au portail Québec Municipal

Considérant que le portail Québec Municipal a été exclusivement conçu pour les municipalités et MRC et qu'il compte sur la contribution financière de sa clientèle pour développer ses services.

Considérant que notre adhésion se termine le 6 juin 2022 et doit être renouvelée;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Samuel Choquette
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

114-06-2022

Que le Conseil municipal autorise le renouvellement de la souscription annuelle au portail Québec Municipal au montant de 206.96 \$

11 Journée des finissants

Résolution # 115-06-2022

Considérant que le conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) ainsi que 17 autres instances régionales regroupées au sein du Réseau québécois pour la réussite éducative (RQRÉ), Alloprof et Télé-Québec organisent pour la troisième année consécutive, ce 17 juin, la Journée des finissants.

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau reconnaît l'importance d'encourager nos jeunes dans la persévérance scolaire;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Caroline Chayer
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

115-06-2022

Que la municipalité partage sur les réseaux sociaux les outils promotionnels de la campagne de la journée des finissants en utilisant le mot-clic #fiers de nos finissants

Que la municipalité procède à l'affichage sur le tableau lumineux d'un message de félicitation aux finissants pendant le moins de juin 2022.

12 Approbation des dépenses

Résolution # 116-06-2022

Considérant que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :

Considérant que, conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;

Pour ces motifs,

116-06-2022

Il est proposé par
Appuyé par

Claude Paquet
Samuel Choquette

Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal pour la période du 1 au 31 mai 2022

Pour un montant total de 89 856.88 \$

13 Autorisation des dépenses

13.1 Aide financière club de motoneige Saguenay

Résolutions # 117-06-2022

Accordant une aide financière au Club de motoneigistes du Saguenay inc.

Considérant que le Club de Motoneigistes du Saguenay inc. compte désormais accorder une compensation financière sur les droits de passage consentis par les propriétaires de lots du territoire de Ferland-et-Boilleau ;

Pour ces motifs,

117-06-2022

Il est proposé par
Appuyé par

Grégoire Girard
Jean Simard

Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau accepte de verser pour la saison 2022-2023, un montant de 1 746.75\$ au Club de motoneigistes du Saguenay inc., représentant la moitié du montant total versé à 5 propriétaires de lots sur lesquels une partie du sentier régional 383 a été tracé.

13.2 Achat d'une débroussailleuse

Résolutions # 118-06-2022

Autorisant la dépense relative à l'achat d'une débroussailleuse

Considérant que les employés municipaux réalisent l'entretien des espaces gazonné ;

Considérant que les outils doivent être en bon état de fonctionnement et en quantité suffisante;

Considérant que la soumission obtenue de l'entreprise La Baie Moteur pour une débroussailleuse au montant de 649.99 \$ plus les taxes applicables

Pour ces motifs

118-06-2022

Il est proposé par
Appuyé par

Claude Paquet
Janic Gagnon

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'achat d'une débroussailleuse pour un montant total de 649.99 \$ plus taxes.

13.3 Vêtements de sécurité

Résolutions # 119-06-2022

Autorisant la dépense relative à l'achat de vêtements et chaussures de sécurité

Considérant que la municipalité se préoccupe de la santé et sécurité de ses employés;

Considérant l'importance pour la santé et la sécurité des employés d'avoir à leur disposition des chaussures et des vêtements adéquats en fonction des conditions météorologiques;

Considérant que la soumission obtenue de l'entreprise LCR vêtements et chaussures au montant de 1495.14 \$ plus les taxes applicables;

Pour ces motifs

119-06-2022

Il est proposé par
Appuyé par
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Samuel Choquette
Grégoire Girard

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'achat de bottes et habits de pluie pour un montant total de 1495.14 \$ plus taxes.

13.4 Compagnonnage opérateur des eaux
Résolutions # 120-06-2022
Autorisant la dépense relative à un accompagnement de formation

Considérant qu'un de nos employés est actuellement en formation pour obtenir une certification d'opérateur en eau potable;

Considérant qu'une portion de la formation consiste en un accompagnement technique de la part d'une personne qualifiée;

Considérant qu'il est essentiel pour notre municipalité que certains de nos employés aient les qualifications requises à titre d'opérateur en eau potable;

Considérant l'offre de service obtenue de monsieur Pierre-Alexandre Gaudreault pour un service d'accompagnement personnalisé, pour le profil OUTFD au montant de 940 \$;

Pour ces motifs

120-06-2022

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Jean Simard
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal accepte la proposition de monsieur Pierre-Alexandre Gaudreault pour la somme de 940 \$.

Que le Conseil municipal autorise Nancy Girard à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

13.5 Matériel informatique
Résolutions # 121-06-2022
Autorisant la dépense relative à l'achat d'équipements informatiques

Considérant le module mobilité dont la municipalité a fait l'acquisition pour faciliter le travail de l'inspecteur nécessite l'utilisation d'un IPAD;

Considérant qu'il est possible d'acheter l'équipement nécessaire pour la somme de 2246\$;

Pour ces motifs

121-06-2022

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Caroline Chayer
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'achat d'équipements informatiques pour un montant total de 2246\$

13.6 Mise à jour des règlements

Remis à une séance ultérieure

13.7 Marquage des rues
Résolution # 122-06-2022
Autorisant la dépense relative au marquage des rues

Considérant que la ligne centrale des chemins Alexis-Simard et Edmour- Lavoie est effacée;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la municipalité d'entretenir ces chemins;

Considérant l'offre de service de l'entreprise Signalisation Inter-lignes au montant de 3633.30 \$ plus les taxes applicables;

Pour ces motifs

122-06-2022

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Janic Gagnon
et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal accepte la proposition de service au montant de 3633.30\$ plus les taxes applicables pour le marquage centrale de 9.48 KM de chemin.

13.8 Traiteur lors de l'événement du 28 mai

Remis à une séance ultérieure

13.9 Formation sur le règlement provincial pour la protection des milieux hybrides

Résolutions # 123-06-2022

Autorisant la dépense relative à l'achat de formations

Considérant le règlement provincial provisoire sur les milieux hydriques en vigueur depuis le 1er mars 2022 en remplacement de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Considérant la complexité de ce règlement, la responsabilité de la municipalité dans l'application de ce règlement et les fortes sanctions prévues à la Loi;

Considérant que mutuelle des municipalités du Québec dispense des formations sur le sujet;

Pour ces motifs

123-06-2022

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'achat de formation pour l'inspecteur municipal en lien avec le régime transitoire de gestion inondables, des rives et du littoral pour un montant total de 958.77\$ plus taxes.

13.1 Installation d'un lampadaire Lac Tom Sheehy

Résolution # 124-06-2022

Autorisant la dépense relative à l'ajout d'un lampadaire et demandant à Hydro-Québec de procéder à l'installation

Considérant que la sécurité routière est une préoccupation constante pour la Municipalité de Ferland-et-Boilleau;

Considérant que la section de la route 381 à l'embranchement du chemin du lac Tom Sheehy n'est pas éclairée;

Pour ces motifs

Il est proposé par

Caroline Chayer

Appuyé par

Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le conseil demande à la directrice générale de faire une demande d'estimation des coûts à Hydro Québec

13.11 Achat de fourniture de santé et sécurité

Remis à une séance ultérieure

14 Correspondance

15 Varia

15.1 Réparation de la climatisation de la grande salle

Réparation de la climatisation de la grande salle remis à une date ultérieure

15.2 MMQ ristourne

Ristourne de 421\$

16 Période de questions

Des citoyens questionnent le conseil sur la piste de motocross. Le maire répond à leurs questions.

Un citoyens questionne le conseil au sujet de l'acquisition d'un outil de travail. Le maire répond à sa question.

17 Levée de la séance

Il est proposé par

Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale